



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019



Vue intérieure de la garderie « Les libellules » du centre-bourg de Saint-Pantaléon-de-Larche

Le conseil municipal du 23 mai était essentiellement consacré à des questions foncières. Alain Lapacherie, le maire a abordé des questions d'actualité relatives notamment au stationnement de gens du voyage.

Stationnement illicite des gens du voyage

En introduction à cette séance, Alain Lapacherie a voulu retracer au conseil municipal la totalité des faits relatifs à l'arrivée de missions évangéliques sur le territoire communal. Le maire a rappelé la position de la commune quant à l'aire de grand passage. Malgré les décisions des tribunaux, celle-ci reste ouverte dans l'attente d'un meilleur site. Compte tenu des aménagements réalisés, elle est parfaitement en mesure d'accueillir des groupes même si ceux-ci ont des réticences à s'y installer. L'aire était occupée la semaine dernière mais l'arrivée des missions en grand nombre a provoqué des installations illicites sur le terrain d'entraînement du bourg. En plus de la parcelle communale, celle d'un privé a été envahie. Le maire a négocié avec les gens du voyage pour qu'ils évacuent la surface sportive, ce qu'ils ont fait et ils ont indemnisé le propriétaire privé. La commune a donc connu deux stationnement à la fois, un sur l'aire de grand passage et un dans le bourg.

Dossiers d'actualité

Cette rectification faite, le maire a fait le point des dossiers d'actualité, dont les travaux sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U). Après les incertitudes, sur la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I), la commune travaille sur les orientations d'aménagements programmées (O.A.P) qui permettent de définir plus précisément les conditions de constructibilité de certains sites. Ces études se font à l'échelle de la parcelle. C'est un point important compte tenu de la réduction de la surface constructible décidée et imposée par les services de l'Etat, qui impose une véritable mise à l'urbanisation de ces sites. Un travail particulier est enclenché avec le cabinet Dejante pour que l'étude conduite sur le projet d'éco-quartier de la Vézère au-dessus du stade soit transformé en O.A.P. L'enjeu est de saisir la richesse de la réflexion conduite sur la commune et la labellisation de l'éco-quartier signée entre la commune et l'Etat.

Voirie

Le Conseil Municipal a actualisé le tableau de classement des voies communales. Ce travail minutieux va permettre d'intégrer une quinzaine de kilomètres de voirie nouvelle au titre des voies communales et chemins ruraux. Cette actualisation est nécessaire du fait de la croissance de la commune et du développement de nouveaux lotissements. C'est dans cet esprit, que les élus ont décidé de mettre en œuvre la convention de transfert de la voirie du lotissement des Vignes. Cette opération correspond à la nouvelle rue Guinguoin. La convention qui a été signée avec l'opérateur Polygone, a permis une initiative intéressante mêlant de l'accession à la propriété, des pavillons locatifs, des voies douces en site propre et des espaces verts. Sur la commercialisation du site, Polygone a revu sa politique commerciale pour les plus grands lots encore disponibles à la vente. Dans le même ordre d'idées et en continuité, des discussions et des réunions sur place sont en cours avec l'opérateur Domaulim pour effectuer le transfert non encore effectif, des voies des rues Bernard, Becquerel et Curie. Les discussions portent sur la remise à niveau des espaces publics (voirie, stationnement, trottoirs). Le Conseil Municipal poursuit son travail de dénomination pour de nouvelles opérations, comme le lotissement des serres, et deux impasses, une sur le secteur de la Fontaine, une sur le secteur de Grange. Toujours au titre des noms de baptême, les élus ont décidé de baptiser la nouvelle garderie du centre-bourg « Les libellules ».

Régularisations foncières

Des régularisations foncières ont été décidées sur le secteur des Picadis, dans le périmètre de la bâche à incendie, ainsi que rue Georges Sand où un particulier souhaite acquérir une partie du domaine public mais aussi sur le secteur du chemin de l'aérodrome dans la perspective des travaux d'achèvement de la voie centrale de Brive-Laroche.

Mise à disposition des équipements communaux

La commune met à disposition de nombreux locaux pour les associations. Le conseil municipal a travaillé sur une nouvelle version de ces conventions d'occupation. Elles permettent notamment une meilleure responsabilisation en matière de sécurité. Une version spécifique a été écrite pour les locaux à usage sportif.

Les élus ont débloqué une enveloppe de crédits supplémentaires pour perfectionner le système d'arrosage intégré au stade, installer un système de filtration des eaux pompées dans la rivière et un complément d'arroseur sur le terrain N°2.

Recrutement en cuisine

A l'occasion de la mise à jour du tableau des emplois, le Maire a informé le conseil municipal de la procédure de recrutement du chef de cuisine dans la perspective du prochain départ en retraite de l'actuel titulaire du poste. La commune va mettre en place un binôme avec un second de cuisine. Le titulaire du poste de chef de cuisine devrait rejoindre les services municipaux à la rentrée de septembre. Il a été formé au lycée hôtelier de Souillac, a travaillé dans les restaurants étoilés de la Côte d'Azur. Il est actuellement en poste dans un lycée de Guéret.